

Direction de l'Enfance et de la Famille
Ref : SB/AZ

Agde, le 01 juillet 2025

Objet : Restauration Scolaire 2025/2026
Dossiers de prise en charge - Inscriptions
Affaire suivie par : Mme MURINO (04.67.94.65.16)

Madame, Monsieur,

Votre enfant a fréquenté le restaurant scolaire. **Le renouvellement de son inscription** pour l'année scolaire 2025-2026 est **à faire à compter du 07 juillet 2025** et au plus tard avant le 1^{er} jour de restauration.

➤ **Modalités et conditions d'inscription :**

L'inscription est à renouveler tous les ans. Elle vous permet d'être inscrit à la restauration scolaire, au périscolaire et à l'extrascolaire.

Le dossier d'inscription est à retirer en Mairie ou à télécharger et à remettre, une fois rempli, à la Direction de l'Enfance et de la Famille aux horaires d'ouverture de l'hôtel de ville. Le règlement intérieur est aussi consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville.

➤ **Demande de prise en charge partielle du prix du repas :**

Les documents à fournir **pour** le calcul de **votre quotient familial** afin de bénéficier d'un tarif réduit **sont à fournir** à la Direction de l'Enfance et de la Famille à compter de cette même date **(07 juillet 2025)** et à retourner **au plus tard le 31 août 2025**. Dossier à télécharger ou à récupérer.

Il vous appartient de faire les photocopies nécessaires pour la constitution des deux dossiers cités ci-dessus.

Les enfants n'ayant pas été inscrits ne pourront en aucun cas fréquenter le restaurant scolaire.

Comptant sur votre vigilance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Martine VIBAREL-CARREAU
Maire Adjoint – Déléguée Enfance Famille et Parentalité

